

Ti / -tu, est-ce que, qu'est-ce que, ce que, hé que, don : des particules de modalisation en français?

Jean-Marcel Léard

Volume 24, Number 2, 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/603116ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/603116ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Léard, J.-M. (1996). *Ti / -tu, est-ce que, qu'est-ce que, ce que, hé que, don* : des particules de modalisation en français? *Revue québécoise de linguistique*, 24(2), 107–124. <https://doi.org/10.7202/603116ar>

Article abstract

In this paper, we show that grammarians must use the term "particle of modalisation" in order to describe the function of some morphemes in interrogative and exclamative sentences of French. These particles are not yet well defined and their category is still questionable, but their number has increased and they are very often used instead of inversion. Though French and Quebec French do not use the same words, and they have both developed their own particles.

TI / -TU, EST-CE QUE, QU'EST-CE QUE, CE QUE, HÉ QUE, DON: DES PARTICULES DE MODALISATION EN FRANÇAIS? *

Jean-Marcel Léard
Université de Sherbrooke

1. Présentation

1.1 Le concept de particule

1.1.1 État de la question

LES LINGUISTES QUI DÉCRIVENT LE FRANÇAIS ORAL – ou réel – sentent parfois un manque dans leur appareil descriptif. Les éléments bien intégrés dans le mot, dans le syntagme ou dans la phrase peuvent être généralement classés selon plusieurs propriétés convergentes (place, caractère obligatoire, fonction, statut sémantique...). Ainsi:

- les affixes, morphèmes liés, se divisent en dérivatifs (suffixes, préfixes) et en flexifs;
- le syntagme contient des spécificateurs indépendants et antéposés, souvent clitiques ou non autonomes (prédéterminant, auxiliaire). Ils portent souvent les flexifs du nom ou du verbe (*le / la / les* mais *plusieurs*);
- les éléments intégrateurs ou translateurs (prépositions et subordonnants) se placent en tête du syntagme nominal ou de la phrase.

Les problèmes commencent avec les éléments dont la fonction n'est partagée que par un petit ensemble ou qui sont mal intégrés. Dans ce dernier cas, ils sont seuls, détachés ou perçus comme un surplus. Pour fixer notre propos et notre terminologie, nous les situons tous de façon globale et, bien sûr, non définitive. Une large classe de marqueurs discursifs (MD) contient:

* Cette étude a fait l'objet d'une communication au *Colloque sur l'oralité*, Queen's University, Kingston, Ontario, 3-5 mai 1994.

- des MD à valeur illocutoire, qui accomplissent un acte illocutoire ou imposent une certaine interprétation pragmatique à un acte illocutoire qu'ils accompagnent (l'interjection *Ah!*, l'ancien impératif *Tiens*, l'ancien adverbe (*Ça*) *alors*);
- des MD structurant globalement le discours (*Finallyment*) ou liant les énoncés sur le plan argumentatif (*Aussi*);
- des MD interactifs (*Dis*, *Hum hum*).

Même après cette ouverture, il reste un surplus dans les énoncés interrogatifs et exclamatifs. Notre but est de montrer l'existence en français d'une série de 'particules de modalisation de phrase'. Elle se distingue bien de la modalisation d'énoncé (verbes comme *pouvoir*, *il se peut que*), car elle concerne les types de phrases (déclaratif, interrogatif, exclamatif, impératif). La condition nécessaire et suffisante pour former une catégorie est claire: il convient de trouver plusieurs éléments qui se distinguent des MD, dont le comportement est homogène et dont le rôle est assez caractérisé. Si l'on y parvient, la grammaire du français pourrait décrire la réalité après des décades de silence sur ces faits.

Dans la description de certaines langues, les grammairiens ont déjà parlé de particule: ainsi, parmi d'autres, Foulet (1921) voit dans le *-ne* interrogatif latin (*venisne?*) une particule. De son côté, Joly (1972) appelle 'morphème énonciatif' les morphèmes initiaux du béarnais, comme *que*. Ce qu'ils appellent ainsi correspond assez bien à nos 'particules de modalisation'. L'expression 'particule énonciative', utilisée par des linguistes slaviques, cf. Anonyme (1986), ou médiévistes, cf. Cerquiglini (1981), correspond plutôt à nos MD illocutoires, mais la classe de 'particule énonciative' n'a pas de statut précis et les positions varient. En créant la catégorie des particules de modalisation de phrase, nous restreignons le concept de particule énonciative.

1.1.2 L'acceptation du concept

Le terme de particule est clairement accepté dans Maury (1990, p. 111). Classant les procédés interrogatifs du français, elle parle de l'inversion de l'ordre des mots et du pronom de rappel (1), de la "formule antéposée, le plus souvent *est-ce-que*" (2), de "formule post-posée du type *hein* ou *n'est-ce pas*" (3) et enfin d'une "**particule**, morphème interrogatif post-verbal joint, quelle que soit la personne verbale" (4).

- (1) Venez-vous? / Tes amis viennent-ils?
- (2) Est-ce que tu viens?
- (3) Tu viens, hein / n'est-ce pas?
- (4) C'est-ti prêt? / C'est-tu prêt?

1.1.3 L'hésitation

Un exemple d'hésitation est fourni par Grevisse (1991, p. 195): le mot particule peut avoir un usage large (tout mot invariable, jouant un rôle de relateur) ou étroit (petit mot atone, en particulier élément d'un mot composé comme *-ci / là*). Il ne choisit pas, mais cela ne porte pas à conséquence puisque cette catégorie n'a aucune place dans sa grammaire et est à peine évoquée plus loin: la 'syllabe' *-t-il(s)*, sentie comme une 'sorte de marque' de l'interrogation, est une 'espèce de particule' (p. 641-642).

1.1.4 L'absence

Dans la tradition grammaticale française, le terme de particule est peu utilisé, mais il apparaît à l'occasion comme étiquette pour *-ti*. Les deux gros ouvrages récents, Le Goffic (1993) et Riegel, Pellat & Rioul (1994), ne mentionnent pas la catégorie de particule: Riegel, Pellat et Rioul qualifient *est-ce que* de terme complexe (p. 393); Le Goffic considère *est-ce que* comme un tour interrogatif, un instrument d'interrogation, un morphème /èsk/ (p. 101) et *-ti* comme un morphème, marque populaire de l'interrogation (p. 101 et 573). Aucun des morphèmes n'est inséré dans une classe; *-ti* est négligé en totalité par Riegel, Pellat et Rioul; Le Goffic ne mentionne pas *-ti* exclamatif.

1.1.5 Le refus

Constatant avec raison que la catégorie de particule est floue et imprécise, Picard (1992) ne cherche pas à la constituer: il décide plutôt, en s'appuyant sur Zwicky (1985), qu'elle n'existe pas et que les particules sont à considérer soit comme des affixes, soit comme des clitiques, soit comme des mots (autonomes). Comme *-tu* n'est pas un "mot autonome", il ne lui reste comme possibilité que d'être un clitique ou un affixe flexionnel ou dérivationnel. Pour décider qu'il ne s'agit pas d'un clitique, Picard (1992, p. 70-71) utilise l'argument de la sélectivité et de la régularité: *-ti / -tu* seraient trop sélectifs, car ils ne se lient qu'à un verbe, au contraire de "l'enclitique *-ne*" du latin; ils seraient aussi moins réguliers dans les combinaisons que les clitiques et manifesteraient des irrégularités. Le raisonnement, surtout tourné vers des propriétés négatives, mène à la conclusion que *-tu* est un affixe (ou un suffixe) interrogatif.

1.2 Les sources du problème

1.2.1 Les données

Un tel éventail d'opinions contraires oblige à prendre du recul et à évaluer les façons de procéder. L'argumentation de Picard (1992) semble appuyée sur des données forcées. Les irrégularités dans le paradigme de *-tu* servent les besoins de la cause, qui est de faire de *-ti* / *-tu* un affixe. Mais on ne dit pas souvent en québécois (5a) mais bien (5b), si bien que le paradigme est désormais régulier. Il l'était d'ailleurs déjà en français depuis le XVII^e siècle avec *-ti*, même si la deuxième personne (5c) a eu du mal à s'implanter alors.

- | | | |
|--------|-----------------------|-------------------------------|
| (5) a. | ?Viens-tu? | [Q, bon selon Picard] |
| | ?Venez-vous? | [Q, bon selon Picard] |
| b. | Tu viens-tu à soir? | [Q, non attesté selon Picard] |
| | Vous venez-tu à soir? | [Q, non attesté selon Picard] |
| c. | Tu viens-ti? | |

1.2.2 L'imprécision des critères

Mais des questions théoriques se posent. En l'absence de critères, le terme de particule s'applique à tout et à rien: c'est le cas, évoqué, de Grevisse (1991) et celui de Maury (1990), qui utilise les termes de particule et de formule sans rien expliciter. La formule pourrait être un groupe complexe, mais tel n'est pas le cas: *hein* est rangé dans la série. Dans Picard (1992):

- 'particule' est exclu sans débat, parce qu'il est imprécis;
- 'clitique', pourtant retenu, ne peut clairement être défini ni distingué de l'inflexion (p. 72). Rappelons que les flexifs et les dérivatifs constituent selon nous la classe des affixes;
- le terme d'affixe, appliqué à *-ti* / *-tu*, n'est pas plus défini et rien ne précise s'il s'agit d'un flexif ou d'un dérivatif (le résumé parle de suffixe, terme non défini).

Il faut aussi s'interroger sur l'homogénéité des termes, dont le caractère croisé est évident. Selon Zwicky (1985), les particules doivent entrer dans la série des mots, des clitiques ou des affixes. 'Mot' s'oppose-t-il vraiment à 'clitique' et à 'affixe'? L'opposition étonne si l'on accepte que l'affixe est le constituant d'un mot. Un mot ne peut-il être clitique? Une particule ne peut-elle

être un mot? Un mot ne pourrait-il pas être particule et clitique (non autonome) à la fois¹? Peut-on par ailleurs partir d'une liste de catégories universelles ou ne faut-il pas plutôt chercher des critères généraux, cf. Desclés (1989), qui produisent des résultats différents selon les langues?

1.2.3 Les conséquences

Si données ou critères retenus ne sont pas valides, les conclusions seront inattendues ou discutables. En examinant les résultats de Picard (1992), on peut se demander si la 'découverte' que *-ti / -tu* ne sont pas des clitics en est vraiment une: le problème de leur statut catégoriel est né le jour où ils ont cessé d'être analysés comme des pronoms clitics sujets postposés. Par ailleurs, si un clitique est moins sélectif que l'affixe (flexion, dérivation), il en découle que *je, tu, il, me, te, le, ne...*, toujours liés au verbe, ne sont pas des clitics en français, pas plus que *le, la, les, mon, ce...* toujours associés au nom. Bref, tout ce qui est considéré de près ou de loin comme un clitique en français ne l'est plus: la catégorie s'estompe. On voit mal alors comment des morphèmes qui ont perdu depuis longtemps leur statut initial de clitics seraient devenus les seuls représentants de la catégorie clitique².

L'absence de critères a un autre effet pervers: le mot 'particule' s'applique à un élément qui constitue seul sa catégorie, un peu comme l'article définit *le*. Il

¹ Quelques définitions montrent vite le caractère croisé des classifications:

- **mot** fait allusion, par opposition à syntagme, à un certain regroupement de morphèmes liés autour d'un radical. Il existe plusieurs types de mots, variables ou non, autonomes ou non (*avant, mon, sortira*);
- **lié** renvoie à un type de morphème constitutif du mot (ainsi les affixes, à séparer en flexifs et en dérivatifs, eux-mêmes à distinguer en préfixes et en suffixes);
- **non autonome** renvoie au comportement syntaxique d'un mot qui ne peut apparaître seul, mais s'intègre à une catégorie majeure (ainsi des prédéterminants, des pronoms des auxiliaires, des prépositions) ou précède une phrase;
- **clitique** représente un type restreint de morphèmes non autonomes associés à une catégorie: *je* serait clitique mais *que* serait non autonome;
- **spécifieur** regroupe les éléments nécessairement associés à un nom ou à un verbe (temps et aspect, détermination et quantification). Cela regroupe les flexifs, postposés et liés, et des spécifieurs antéposés constituant des mots (auxiliaires, articles). Ils sont autonomes ou non autonomes (*certain* face à *les*), invariables ou variables, c'est-à-dire porteurs ou non de flexifs et donc variables (*plusieurs* face à *certain / certaine*).

² Dans la catégorie des clitics, si nous appliquons les critères de Picard (1992), il resterait *que, si, pas...* Des subordinants et un adverbe qui ont en commun d'évaluer le degré de vérité d'une phrase: des cousins de nos particules de modalisation?

n'a pas à être décrit: c'est un nom propre grammatical. Dans la perspective de Grevisse (1991) et Maury (1990), le français et le québécois possèdent une particule interrogative, *-ti / -tu*, sorte d'exception.

1.3 La démarche et le plan

Pour tenir compte de ces remarques et avancer dans le débat sur la nature catégorielle de *-ti / -tu*, nous suggérons trois types d'exigences. Nous devons:

- préciser les critères d'identification, qui peuvent se croiser, et utiliser une terminologie homogène qui ne confond pas les plans. Ainsi, le découpage ternaire [mot, clitique, affixe] laisse à désirer, car un clitique est senti comme un mot non autonome, constituant de syntagme et non lié, alors que l'affixe, lié et non autonome, est perçu comme un constituant de mot;
- élargir la liste, pour qu'un morphème ne constitue pas à lui seul une catégorie. Dans l'interrogation d'abord et dans l'exclamation ensuite, nous trouverons d'autres candidats sérieux, ce qui permettra la généralisation nécessaire;
- prendre garde à l'autre extrême et ne pas constituer un ensemble dilué: des morphèmes voisins seraient alors happés sans raison par la catégorie de 'particule de modalisation'. Il pourrait s'agir des formules de Maury ou de MD utilisés pour justifier ou renforcer un acte illocutoire (*Tais-toi don(c)! / Tu y vas, hein?*).

Nous allons d'abord examiner *-ti* et *est-ce que* interrogatifs, qui datent du XV^e siècle. Cela permettra de proposer des critères minimaux de définition. Au début du XX^e siècle, la liste s'est élargie avec l'apparition dans l'exclamation de *ce que*, *qu'est-ce que* en français et de *hé que et don (ben)* en français du Québec.

2. Les premières particules (XV^e siècle)

2.1 *-ti*: du clitique à la particule

Picard (1992) donne quelques indications sur l'origine de *-ti / -tu*, mais le travail important de Foulet (1921) n'est pas exploité, pas plus que celui de Renchon (1967). De toute façon, les données diachroniques ne font pas problème: *-ti* est une réanalyse de *t-i(l)*. Ce type d'interrogation a été favorisé par le recul de l'interrogation avec simple inversion d'un sujet lexical, lequel était remplacé par un type sans inversion mais avec un pronom de rappel postposé (6a). Cela produisait à la troisième personne des formes *t-i(l) / t-elle*. L'apparition du clitique après le verbe à la place du sujet lexical apparaît au XI^e siècle dans la *Chanson de Roland* (au vers 643), mais elle reste rare jusqu'au XIV^e

siècle. Au siècle suivant, les types (6a) et (6b) sont en concurrence et le type (6b) va s'imposer au XVI^e siècle. Cependant, dès le XV^e siècle, à la troisième personne et avec un sujet qui ne lui correspond pas, on rencontre un *i* non anaphorique, interprétable comme une particule interrogative après une consonne (6c). C'est aussi à cette époque que surgit le /t/ de liaison quand le clitique *-il / -elle* postposé suivait une voyelle et ce /t/ se généralise au XVI^e siècle (7a, 7b). Cette correspondance de dates pose d'ailleurs un problème. L'extension de *-ti* dans les verbes du premier groupe est attribuée en général à l'analogie, (6b) engendrant (7b). Mais la perception d'une particule *-ti* en (6c) a pu favoriser la présence de la consonne intervocalique en (7b). En somme, la généralisation de /t/ n'a peut-être pas précédé la perception de l'existence de la particule *-ti*. L'émergence de la particule a pu favoriser celle de /t/, ce qui est l'inverse de l'hypothèse habituelle. Il y a sans doute eu un support mutuel³.

- (6) a. Vient ton fils? / Est ton fils venu? / Vient-i(l)? [XI^e-XIV^e s.]
 b. Ton fils vient-i(l)? / Ton fils est-i(l) venu? / I(l) vient-i(l)? [XVI^e s.]
 c. C'est-ti sus celle anesse? cf. Brunot & Bruneau (1949) [XV^e s.]
- (7) a. Viendra il? / Ton fils viendra il? [XIV^e s.]
 b. Viendra-t-i(l)? / Ton fils viendra-t-i(l)? [XVI^e s.]

Quelle que soit l'explication, l'extension de *-ti* à tous les genres et à tous les rangs, même avec des pronoms clitiques sujets, date du XVI^e siècle. Répandu au XVII^e siècle, dans la langue populaire du moins⁴, *-ti* est encore fréquent au début du XX^e siècle en France, y compris dans la langue correcte. Il est aussi la forme normale de l'interrogation au Québec au début de ce siècle. Son déclin rapide est donc récent dans les deux cas. Si le passage de *-ti* à *-tu* après 1930-1940 au Québec, pour des raisons obscures⁵, n'éclaire pas le débat sur les particules, la concurrence entre *-ti* et *est-ce que* ouvre des perspectives riches.

³ Rappelons que depuis le XII^e siècle le /l/ de *il* antéposé n'était plus prononcé, sauf pour éviter un hiatus entre voyelles (*Il arrive / I parle*) et que, postposé, le pronom se prononce /il/ depuis le XV^e siècle au moins.

⁴ On trouve dans Rousseau *Irai-je t-y?* cf. Brunot & Bruneau (1949, p. 531).

⁵ Les causes peuvent être phonétiques en raison de la proximité de *-ti* et de *-tu*. On peut aussi penser que l'interrogation, qui s'adresse à une deuxième personne, porte souvent sur elle, ce qui permet à *-tu* de concurrencer *-ti* comme particule énonciative. Le critère de transparence, évoqué par Picard (1992), nous reste obscur. Signifie-t-il que *-tu* est plus perçu comme lié à la forme du pronom personnel et que cela lui a permis d'étendre ses emplois? Voilà qui serait contraire à l'argumentation qui justifie le succès de *est-ce que* face à *-ti* au XVI^e siècle par sa non-transparence.

2.2 Est-ce que: *du clivage à l'interrogation totale*

La particule *-ti* a été concurrencée depuis le début de son histoire par *est-ce que*, dont le succès peut étonner. Selon les grammairiens, il est issu au XVI^e siècle d'une extension analogique du clivage en *c'est que* soumis à inversion pour interroger (8a). En fait, la fréquence de *est-ce que*, attesté depuis longtemps dans l'interrogation partielle avec les groupes pronominaux (8b), (8c) ou même nominaux (8d) et souvent écrit *esse*, a beaucoup aidé. Cette extension analogique de *est-ce que* dans l'interrogation totale était moins perçue comme une extension analogique que celle de *-ti* et donc moins condamnée par les grammairiens, si bien que *est-ce que* a été accepté depuis le XVII^e siècle dans la langue parlée, en particulier à la première personne. Enfin reconnu dans la bonne langue au XX^e siècle, il ne fait qu'étendre son emploi comme marqueur d'interrogation.

- (8) a. Est-ce que Pierre vient? ['Est-il ainsi que Pierre vient?']
[XV^e s.]
- b. Qu'a dit Pierre? ⇒ Qu'est-ce que Pierre a dit?
[XIII^e s., non marqué]
- c. Qui vois-tu? ⇒ Qui est cil que tu vois? [XIII^e s., marqué]
⇒ Qui (est-ce que) tu vois? [XIII^e s., marqué]
[XV^e s., non marqué]
- d. Quel beste est-ce que tu as vu? [XIII^e s.]

L'émergence simultanée de *-ti* et de *est-ce que* dans l'interrogation totale (9a) constitue un changement global et radical dans la syntaxe du français. Leur emploi est lié à une profonde mutation, celle du développement de l'interrogation sans déplacement: le sujet n'est plus déplacé et comme il n'y a pas de pronom à valeur interrogative, il faut un ajout pour indiquer l'interrogation. Pour vérifier l'hypothèse, il suffit de regarder du côté de l'interrogation partielle (avec pronom indéfini), où l'inversion a aussi régressé, soit grâce à la généralisation de *c'est / est-ce* (9b), soit en évitant une remontée du pronom (9c), (9d).

- (9) a. Vient-Pierre? ⇒ Pierre vient-ti / tu?
⇒ Est-ce que Pierre vient?
- b. Qui a parlé? ⇒ Qui est-ce qui a parlé?
⇒ C'est qui qui a parlé?
⇒ Qui c'est qui a parlé?

- c. Qu'a dit Pierre? ⇒ Pierre a dit quoi?
 d. Qui vois-tu ⇒ Tu vois qui?

Malgré tout, la présence de *est-ce que* ne peut être évaluée de la même façon en (9a) et en (9b). En (9a), il n'y a pas de présupposition, et il est donc difficile de voir en *est-ce que* une inversion du clivage en *c'est que*. Une telle analyse est possible en (9b), où il y a présupposition ('Quelqu'un a parlé et je demande qui'). Cela explique sans doute la variation en (9b), car *c'est* joue un rôle sémantique en plus de son rôle syntaxique⁶.

2.3 Les critères d'identification des particules de modalisation

2.3.1 Des comportements non affixaux

Maintenant que la catégorie se dessine sur la base de ses premiers constituants, il est possible de mieux la caractériser. Peut-on considérer les morphèmes interrogatifs *est-ce que* et *-ti / tu* comme des affixes, comme le suggère Picard (1992)? Cela est difficile: la distribution de *-ti / -tu* (position par rapport à la base lexicale et position respective) diffère de celle des affixes (que nous séparons en dérivatifs et en flexifs). Les dérivatifs (préfixes et suffixes) sont accolés au lexème. Ils s'insèrent entre le lexème et les flexifs postposés (10a) ou entre les spécificateurs antéposés et le lexème, et donc devant le lexème (10b). Sans même tenir compte des aspects sémantiques ou des différences entre préfixes et suffixes, nous devons envisager que *-ti / tu* ne sont pas des affixes (ou suffixes) dans (10c), (10d): ils se placent après les suffixes et les flexifs. Quant à lui, *est-ce que*, le concurrent français de *-ti / -tu*, se place devant le sujet lexical (autonome) ou pronominal (non autonome). Visiblement, il est différent des affixes (préfixes ou suffixes) et des flexifs en (10e).

- (10) a. Il chant-*onn*-ait.
 b. Il a *re*-chanté.
 c. I chantonne-*tu* souvent?
 d. Tu rechanteras-*tu* un jour?
 e. *Est-ce que* tu rechanteras un jour?

⁶ Le clivage (I, II) a aidé à la conservation de la particule *-ti / -tu*. Cela est encore plus vrai pour *voilà* : *voilà-ti*, exclamatif entré dans la bonne langue au XVII^e siècle, résiste bien (III).

- (I) C'est-ti / -tu Pierre qui est venu?
 (II) (II) y a-t-i(I) quelqu'un qui peut m'aider?
 (III) Voilà-ti pas le facteur qui passe!

Avec les auxiliaires, la situation est plus complexe et *-ti / -tu* pourraient être des préfixes curieux, antéposés à des préfixes (11a). Les exemples (11b), (11c) éliminent cette possibilité: *-tu* est rattaché à l'auxiliaire (mot, spécificateur, parfois non autonome) et non au préfixe verbal. Laissant provisoirement en suspens sa catégorie, nous dirons que *-tu* est accolé à un spécificateur.

- (11) a. Y a-tu rechanté après ça? [Y a / tu re-chanté?]
 b. Y a-tu, finalement, rechanté après? [Y a-tu / rechanté?]
 c. Y est-tu enfin reparti?

Étant donné que *-ti / -tu* sont des mots non autonomes qui se placent derrière un autre élément sur lequel ils s'appuient, on peut en faire des clitiques (12a). Dans le cas de *est-ce que* (12b), il est plus prudent de parler de non-autonomie (ce qui rappelle les prépositions comme *dans*, *à*, *par*). Finalement, tout cela se rapporte plus à des comportements qu'à l'appartenance à une catégorie.

- (12) a. Tu rechanteras-tu un jour?
 b. Est-ce qu'il rechantera un jour?

2.3.2 Des propriétés marquantes

La superposition ou l'ajout de ces éléments non autonomes, qu'il s'agisse de *-ti* ou de *est-ce que*, à l'ensemble des autres constituants dont ils ne font visiblement pas partie (lexèmes, dérivatifs, spécificateurs antéposés) est un trait frappant. Il s'agit de mots ou morphèmes non autonomes dont l'existence présuppose celle des lexèmes et des spécificateurs ou flexifs. Proposons donc que 'particule' réfère à un mot invariable, non autonome, peut-être clitique dans le cas de *-ti / -tu* en raison de leur position, et possédant des propriétés sémantiques qui touchent l'ensemble de la phrase et s'ajoutent à elle. Cela signifie qu'il ne fait pas partie des catégories majeures, qui sont hiérarchisées, ni des spécificateurs de ces catégories. Pour dresser la liste des éléments qui appartiennent à une nouvelle classe encore limitée, on doit s'arrêter aux propriétés qui permettront de la construire. Nous appelons particule de modalisation tout élément qui:

- s'ajoute aux autres constituants et n'est pas autonome ;
- exige une phrase dans laquelle il s'insère;
- met en jeu le degré de vérité de la phrase;
- est, en conséquence, associé à une relation sujet-prédicat fléchi, constitutive de l'assertion. Le lien sémantique de ces particules de modalisation avec le temps et la flexion est clair;

– est exclu des subordonnées, dont la valeur de vérité dépend d'un autre élément (subordonnant, verbe enchâssant) et des phrases à l'impératif, non assertives;
 – est incompatible avec un autre élément de sa catégorie, quelle que soit la distribution.

Sur le plan de la catégorie, il est tentant d'en faire des affixes invariables, plus précisément des suffixes liés à la catégorie /TEMPS/: elles dépendent du temps et sont parfois morphologiquement liées aux flexifs temporels. Mais le risque existe de créer une catégorie bizarre et *ad hoc*: ces particules seraient un étonnant affixe invariable qui suivrait un autre affixe (flexif) temporel et *est-ce que* resterait à part. De plus, le lien avec le temps caractérise les clitiques sujets *je, tu, il* (mais non objet: *Le regarder est agréable*) et les subordonnants comme *que* et *si*, sans qu'on en fasse des affixes temporels.

Enfin, la localisation précise n'est pas un critère fondamental, du moins pas autant que la superposition aux autres catégories. Une particule non autonome peut paraître en tête de phrase, comme le *que* du béarnais, cf. Joly (1972) ou à la fin d'un mot, après sa flexion, comme le *-ne* du latin (nous l'appelons alors clitique). Dans le cas de *-ti / -tu*, seul le verbe sert d'appui aux particules clitiques, qu'il s'agisse d'un lexème fléchi ou d'un auxiliaire (*ai / suis*), spécificateur non autonome, tous deux acceptant les clitiques devant (*J'ai vu*) ou derrière (*As-tu vu?*). La forme précise au Québec n'est pas non plus un enjeu: la forme *-ti* est bien attestée dans le corpus oral de Sherbrooke (une centaine d'occurrences, mais le calcul exact des *-tu* reste à faire, car il faut les séparer des pronoms et toute recherche statistique et diachronique exige que ce travail soit réalisé). Il faudrait aussi distinguer les emplois interrogatifs, plus nombreux, et les emplois exclamatifs, que nous allons examiner maintenant.

3. La deuxième vague: (*qu'est-*) *ce que, don* exclamatifs

3.1 Des exclamatives sans problème

3.1.1 Les exclamatives en *que / si*

L'exclamation ne semble pas présenter d'intérêt pour un travail sur les particules. À l'origine, le français utilisait des quantificateurs indéfinis (adverbes indéfinis: *que*), des qualificatifs indéfinis (*quel*), des pronoms indéfinis (*qui, où*) déplacés en tête de phrase s'ils n'y étaient déjà. Le type traditionnel d'exclamation en *que* ou en *si*, contient un adjectif quantificateur déplacé (13a), (13b), (13c). *Que*, voisin de *comme*, a le comportement d'un adjectif de quantité

3.2 Du quantifieur à la particule exclamative

3.2.1 Les particules *ce que / qu'est-ce que* en français

L'extension, apparemment analogique de *-ti / -tu*, règle en fait le même problème que celui de l'interrogation: le refus du déplacement. Il n'est pas étonnant que le développement historique, qui consistait depuis le XIV^e siècle à garder l'ordre canonique SV(O) dans les interrogatives, se soit aussi manifesté dans les exclamatives. Il reste à savoir si l'exclamation a développé des mécanismes propres en plus d'importer ceux de l'interrogation. De toute évidence, des particules variées ont surgi dans l'exclamation à une étape ultérieure et c'est là la généralisation que nous envisageons: le rôle des particules va s'élargir en même temps que leur nombre. L'illusion serait de croire que les changements ont été limités à l'usage de *-ti / -tu* pour concurrencer *que*: depuis un siècle, on assiste à des bouleversements marqués dans l'exclamation, en France et au Québec, qui concernent le statut catégoriel et la forme de *que*. Au départ, le français possédait un *que* adverbe quantificateur déplacé seul ou avec un SN, et sa présence entraînait naturellement l'absence de déterminant (15). Mais la situation a changé depuis un siècle, cf. Henry (1977) pour les dates: *ce que* puis *qu'est-ce que* ont remplacé *que* (15b), (15c).

(15) a. Que de bêtises je dis! / Que je dis de(s) bêtises! [jusqu'au XIX^e s.]

b. Ce que je dis de / des / comme bêtises! [fin du XIX^e s.]

c. Qu'est-ce que je dis des bêtises / comme bêtises! [début du XX^e s.]

Simple changement morphologique, dira-t-on. Que non! Il s'agit véritablement d'un changement catégoriel, du passage d'un quantificateur nominal à une particule:

– *Qu'est-ce que* exige un déterminant devant le SN (15c), soit *des* soit *comme*. *Ce que* hésite plus entre le statut de quantificateur et de particule, car il accepte de jouer le rôle de quantificateur du SN, lequel est simplement précédé de *de* (15b);

– *Ce que / qu'est-ce que* ne sont pas acceptables si le SN quantifié est adjacent (16a), ce qui signifie qu'ils ne sont pas perçus comme des quantificateurs du SN (16b). En conséquence, le déplacement du SN en tête de phrase en vue de créer l'adjacence est interdit (16c). Il est fréquent avec *que*;

– *Ce que* et *qu'est-ce que* ne sont pas acceptables en l'absence de verbe, ce qui montre qu'ils ont des contraintes de particules (16d). *Que* est possible avec un SN seul.

Le mot *que*, qui avait au départ un statut catégoriel banal, comme *-t-il*, a donc été transformé morphologiquement et syntaxiquement en une particule de modalisation.

- (16) a. *Qu'est-ce que je dis de bêtises!
 b. *Ce que d'hommes sont venus!
 c. Que d'hommes j'ai vus! / *Ce que d'hommes j'ai vus!
 d. Que d'hommes! / *Ce que d'hommes!

3.2.2 Les particules en québécois: hé que, que...don, don, don ben

Ce qui vaut pour le français ne vaut pas nécessairement pour le québécois et un problème se pose: *que* seul (17a), *ce que* ou *qu'est-ce que* sont rares en québécois pour faire des exclamations directes et il semble y avoir un trou dans la série des particules, seuls *-ti* / *-tu* étant utilisés (17b), l'exclamation indirecte (17c) ou encore un adjectif postposé (17d).

- (17) a. ?Que c'est drôle! / ?Ce que c'est drôle!
 b. C'est-tu écoeurant!
 c. C'est écoeurant comme c'est beau! / C'est pas disable comment il est menteur!
 d. Y est menteur pas croyable!

En fait, c'est le contraire et, au lieu du trou, on trouve deux types de particules:

- a) *Hé que*. La première innovation concerne un morphème /ek/ proche de /Ik/. Si /ek/ porte sur la quantité du SN, ce dernier doit avoir son déterminant (18a), (18b). Nous en avons une dizaine d'attestations dans le corpus oral de Sherbrooke.
 b) *Don, don ben*. La seconde stratégie concerne l'usage de *don*. En français, *donc* est acceptable dans les exclamatives mais sans lui-même être la marque de l'exclamation (19a). *Donc* signale que l'exclamation découle naturellement de l'information reçue et *que* reste la marque nécessaire de l'exclamation. En québécois, la situation est différente: il s'est développé une particule exclamative post-verbale *don* bien attestée dans le corpus (plus de cent attestations entre *don* et *don ben*), qui limite le recours à *-tu*. *Don* peut:
 – fonctionner seul (19c);
 – précéder *ben* (19d) mais le corpus ne contient peu d'exemples de cette combinaison spontanée.

- (18) a. /ek/ c'est drôle!
 b. /ek/ j'ai vu du monde / *de monde!
- (19) a. Que tu es donc maladroit!
 b. *Tu es donc maladroit! [F, interprétation exclamative]
 c. Je suis don fatigué!
 d. T'es don ben beau aujourd'hui!

3.2.3 La variation

En principe, *don* devrait exclure /ek/ et *que* mais nous sommes en présence d'un changement en cours qui n'est pas encore mené à terme, ce qui permet la variation. Ainsi, *don* peut:

– être associé à /ek/ (20a) et le corpus fournit même une suite intéressante (20b);

– se faire précéder de *que*, comme en (20c), exemples tirés du corpus.

La combinaison de *don ben* avec /ek/ ou avec *que* ne semble pas aussi acceptable (20d). Pourtant, le corpus, dans un de ses rares exemples avec *don ben*, contient cette séquence (20e).

- (20) a. Ik t'es don bête!
 b. T'as don raison! Eh que t'as don raison!
 c. Que c'est don de valeur! / Que c'est don tannant! / Que je suis don content!
 d. ?/ek/ t'es don ben beau!
 e. ?Mon Dieu, que c'est don ben triste! [hapax attesté]

Le corpus contient une surprenante attestation de *don* dans une subordonnée (21a), alors que sa place normale est dans la principale (21b). Martineau (1992) fournit peut-être l'explication: dans une subordination à verbe recteur faible, le *que* est menacé ou inexistant. Avec un verbe recteur fort, *don* serait exclu de la subordonnée (21c). En somme, *don* a conservé quelques traces de son ancien statut de connecteur argumentatif ou d'adverbe, puisqu'il n'est pas le coordonnant qu'en font les grammairistes.

- (21) a. ?Je trouve (que) c'est don beau! [hapax attesté]
 b. Je trouve don que c'est beau!
 c. *Il m'a dit que c'était don beau!

4. Conclusion

4.1 *Les limites du domaine*

En québécois, les particules privilégient une position post-verbale, mais il s'agit d'un indice insuffisant pour attribuer à un morphème la catégorie de particule de modalisation. Ainsi, la place de *assez*, qui correspond à celle de *-tu / don* à la suite de déplacements fréquents, et son rôle dans l'exclamation pourraient nous inviter à en faire une particule en (22a). Cependant, en raison de la possibilité de *-tu* (22b) ou de déplacements identiques d'adverbes (22c), il est plus sage de voir en *assez* un simple adverbe.

- (22) a. Y avait assez des beaux chevaux!
 b. C'est-tu assez triste!
 c. Ça a été trop un gros choc.

En ce qui concerne des éléments comme *hein*, *n'est-ce pas* ou encore *quoi*, la pause (plus ou moins forte), le changement d'intonation et la place dans l'énoncé en font plutôt des marqueurs discursifs argumentatifs ou interactifs et non des particules (23a), (23b), (23c). Leur rôle est différent de celui des particules: en (23a), *hein* et *n'est-ce pas* imposent à l'allocutaire le devoir de répondre ou de réagir positivement à ce qui n'est pas une véritable question. En outre, leur emploi dans des subordonnées (23c) exclut un statut de particule selon notre définition. De même, il ne semble pas que *don* associé à l'impératif (23d) soit pour le moment à considérer comme une particule. Il indique à l'allocutaire que l'ordre s'impose naturellement dans la situation, et sa valeur argumentative est claire. Mais *don* apparaît de plus en plus sans raison sémantique claire avec l'impératif et une particule de modalité de phrase pourrait bien en naître. Voilà qui comblerait un trou dans notre système.

- (23) a. Tu viens, hein / n'est-ce pas?
 b. Ben j'en avais marre, quoi.
 c. Parce que tu viens, hein / n'est-ce pas?
 d. Avance don / Viens don / Regarde-le don / Dis lui don de venir.

4.2 *Bilan*

La création d'un paradigme ou de deux paradigmes (*Est-ce que...? / Ce que / Qu'est-ce que / Ek* ou */Ik/ puis -ti, -tu, don*) n'autorise pas à étendre à

l'infini la catégorie des particules de modalisation. En partant d'une phrase assertive comme (24a), nous limitons l'existence de ces particules aux éléments qui n'en bouleversent pas l'ordre, qui se placent en tête de la phrase ou derrière le verbe fléchi, et qui transforment la phrase assertive en une phrase interrogative (24b) ou en une phrase hyper-assertée exclamative (24c). Ces particules devraient occuper une petite place dans nos grammaires pour tenir compte de la réalité, mais il faut éviter d'en faire un fourre-tout où mettre les marqueurs discursifs, partie longtemps négligée de la langue mais bien étudiée depuis peu.

- (24) a. C'est beau.
 b. C'est-tu beau? / Est-ce que c'est beau?
 c. Qu'est ce que c'est beau! / C'est don beau!

Références

- ANONYME (1986) *Les particules énonciatives en russe contemporain*, A.T.P., Nouvelles recherches sur le langage, Collection ERA 642, Université de Paris 7.
- BRUNOT, F. & C. BRUNEAU (1949) *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson.
- CERQUIGLINI, B. (1981) *La parole médiévale*, Paris, Éditions de Minuit.
- DESCLÉS, J. P. (1989) «À la recherche des catégories grammaticales», *Le français dans le monde*, numéro spécial *Et la grammaire?*, février-mars, p. 50-63.
- FOULET, L. (1921) «Comment ont évolué les formes de l'interrogation?», *Romania*, n° 47, p. 243-348.
- GREVISSE, M. (1991) *Le bon usage*, Paris et Louvain-la-Neuve, Duculot.
- HENRY, A. (1977) *Études de syntaxe expressive. Ancien français et français moderne*, Bruxelles, Éditions de l'Université.
- JOLY, A. (1972) «*Que* et les autres morphèmes énonciatifs du béarnais. Essai de psychosystématique», *Actes du XIII^e congrès de linguistique et philologie romanes*, Québec, PUL, p. 411-438.
- LÉARD, J.-M. (1992) *Les gallicismes. Étude syntaxique et sémantique*, Bruxelles et Paris, Duculot.
- LE GOFFIC, P. (1993) *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hatier.
- MARTINEAU, F. (1992) «Rectio forte et rectio faible des verbes: l'ellipse de *que* en français du Québec et de l'Ontario», *Francophonies d'Amérique*, n° 5, p. 79-90.
- MAURY, N. (1990) «Questions totales en français du Québec: le statut acoustique des morphèmes *-tu* et *-ti*», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 19, n° 2, p. 111-134.
- PICARD, M. (1992) «Aspects synchroniques et diachroniques de *tu* interrogatif en québécois», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 21, n° 2, p. 65-75.

- RENCHON, H. (1967) *Études de syntaxe descriptive, 2, La syntaxe de l'interrogation*, Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises.
- RIEGEL, M., J-C. PELLAT & R. RIOUL (1994) *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- ZWICKY, A. (1985) «Clitics and particles», *Language*, vol. 61, p. 283-305.